

## **Lutte contre la surenchère salariale : créer les conditions pour lutter contre les licenciements de remplacement**

L'initiative que nous vous soumettons demande l'inclusion dans la définition du licenciement abusif des licenciements dits "de remplacement", c'est-à-dire ceux effectués dans le seul but de remplacer un travailleur par un autre "moins cher" ou de spéculer sur les salaires en exploitant le besoin de travail.

Le Tessin, il est vrai, se trouve dans une situation particulièrement défavorisée car il se trouve coincé dans une région densément peuplée comme la Lombardie, qui compte plus de chômeurs que la totalité des places de travail disponibles dans le canton, mais le problème des licenciements se pose également dans d'autres régions du pays. Un peu partout en Suisse les chômeurs de plus de 50 ans, expulsés du monde du travail au profit d'un personnel "moins cher", sont en train de s'organiser en association pour défendre leur droit au travail.

Peu importe que le remplacement soit effectué en se servant de jeunes stagiaires, frontaliers, précaires ou travailleurs détachés, car le principe à la base de ce phénomène est le même : spéculer sur le coût du travail sans égard pour les salariés qui ont fait leur travail pendant des années.

## **Baisse des salaires**

Au Tessin, il existe un réel problème de surenchère salariale. Le marché du travail au sud des Alpes subit une pression particulière, mais nous ne sommes pas un cas unique : les problèmes enregistrés au Tessin sont enregistrés avec quelques années de retard aussi dans d'autres régions du pays. Le SECO a annoncé que l'année dernière les salaires réels ont stagné dans toute la Suisse et la tendance à la baisse des salaires pourrait avoir commencé. Nous sommes traditionnellement la région avec les plus bas salaires en Suisse et ces dernières années le problème s'est aggravé au lieu de s'atténuer. Une étude de l'Office cantonal de la statistique sur l'enquête sur la structure des salaires (SSR) a montré que le Tessin est la seule grande région où les salaires ont baissé en termes nominaux dans pas moins de sept sections économiques sur 17 entre 2008 et 2014. La tendance s'est également confirmée avec l'enquête sur les salaires de 2016.

**Salario mensile lordo (valore centrale) per rami economici e grandi regioni**

**Settore privato**

	<b>2008</b>		<b>2016</b>
TA1_gr Rami economici (NOGA08)	Ticino	Ticino	
<b>TOTALE</b>	<b>4 929</b>	<b>5 262</b>	<b>333</b>

01	Ortofloricoltura	2 859		
02	Silvicoltura	*		
<hr/>				
05-43	SETTORE 2 PRODUZIONE	5 030	5 273	<b>243</b>
05-09	Attività estrattiva	5 384	5 871	<b>487</b>
10-33	Attività manifatturiere	4 643	4 586	<b>- 57</b>
10-11	Industrie alimentari; produzione bevande	4 127	4 371	<b>244</b>
12	Industria del tabacco	*	-	
13-15	Industrie tessili, abbigliamento	[3 900]	[3 331]	<b>- 569</b>
16-18	Industrie del legno e della carta; stampa	5 255	5 421	<b>166</b>
19-20	Fabbr. di coke; industria chimica	5 790	5 095	<b>- 695</b>
21	Industria farmaceutica	5 231	5 383	<b>152</b>
22-23	Industria d'articoli in gomma e in materie plastiche	5 807	[4 764]	<b>-1 043</b>
24-25	Metallurgia; fabbr. prodotti in metallo	4 494	4 790	<b>296</b>
26	Fabbr. di computer e prodotti di elettronica e ottica; orologi	[3 982]	3 616	<b>- 366</b>
27	Fabbr. di apparecchiature elettriche	[4 808]	3 632	<b>-1 176</b>
28	Fabbr. di macchinari e apparecchiature n.c.a.	5 635	5 799	<b>164</b>
29-30	Fabbr. di mezzi di trasporto	5 274	5 130	<b>- 144</b>
31-33	Fabbr. mobili; altre att. manifatturiere; ripar. e inst. di macchine	4 141	4 495	<b>354</b>
35	Fornitura di energia	6 308	6 664	<b>356</b>
36-39	Fornitura di acqua; trattamento dei rifiuti	4 251	4 184	<b>- 67</b>
41-43	Costruzioni	5 324	5 827	<b>503</b>
<hr/>				
45-96	SETTORE 3 SERVIZI	4 839	5 256	<b>417</b>
45-47	Commercio; riparazione di autoveicoli	4 535	5 011	<b>476</b>
45-46	Comm. all'ingrosso; comm. e ripar. di autov.	4 952	5 586	<b>634</b>
47	Commercio al dettaglio	4 128	4 366	<b>238</b>
49-53	Trasporto e magazzinaggio	4 992	5 035	<b>43</b>
49-52	Trasp. terrestre, per vie d'acqua e aereo; magazzinaggio	5 000	5 040	<b>40</b>
53	Servizi postali e attività di corriere	*	*	
55-56	Servizi di alloggio e di ristorazione	3 670	4 110	<b>440</b>
58-63	Servizi di informazione e comunicazione	[6 555]	5 503	<b>-1 052</b>
58-60	Editoria, audiovisivi e att. radiotelevisive	[4 952]	5 765	<b>813</b>
61	Telecomunicazioni	*	*	
62-63	Att. informatiche e altri servizi informativi	7 063	5 415	<b>-1 648</b>
64-66	Attività finanziarie e assicurative	7 619	7 934	<b>315</b>
64, 66	Servizi finanziari; att. ausiliarie dei serv. fin. e delle att. assic.	7 619	7 934	<b>315</b>
65	Assicurazioni	[7 238]	*	
68	Attività immobiliari	5 404	5 276	<b>- 128</b>
69-75	Att. professionali, scientifiche e tecniche	5 920	6 174	<b>254</b>
69-71	Att. legali e di gestione, contabilità, architettura e ingegneria	5 984	6 345	<b>361</b>
72	Ricerca scientifica e sviluppo	5 714	5 634	<b>- 80</b>
73-75	Altre att. prof., scientifiche e tecniche	[5 446]	[5 122]	<b>- 324</b>
77-82	Att. amministrative e di servizi di supporto	3 725	[4 224]	<b>499</b>
77,79-82	Att. amm. e di serv. di supporto (senza 78)	3 671	3 935	<b>264</b>
78	Ricerca, selezione, fornitura di personale	*	[4 786]	
85	Istruzione	5 857	6 207	<b>350</b>
86-88	Sanità e assistenza sociale	5 427	5 774	<b>347</b>
90-93	Att. artist., intrattenimento e divertimento	[5 327]	4 759	

94-96	Altre attività di servizi	3 804	[4 549]	<b>745</b>
94-95	Att. di organ. associative e religiose; ripar. beni uso personale	5 546	5 444	<b>- 102</b>
96	Altre attività di servizi personali	3 317	3 535	<b>218</b>

Source: OFS, RSS 2008 e 2016

Il est important de noter que les réductions du salaire médian ont eu lieu même si le niveau de formation des travailleurs a augmenté dans tous les secteurs, selon les enquêtes de l'Office cantonal de la statistique. Une meilleure formation ne correspond donc plus à une amélioration des conditions de vie et ne protège plus contre le risque de pauvreté.

Dans certains cas, les réductions salariales sont considérables :

Fabrication d'ordinateurs, d'électronique, d'optique et de montres : - **366 francs**

Industrie textile et habillement : - **569 francs**

Industrie chimique : - **695 francs**

Dans la fabrication de matériel électrique le salaire médian a chuté de 1176 francs dans la fabrication de produits en caoutchouc et plastique de 1043 francs.

Le record absolu de la baisse du salaire médian est enregistré dans la branche "Informatique et autres services d'information" (NOGA 62-63) : 1'648 francs de moins qu'en 2008. Cette diminution ne peut être attribuée à la forte proportion de travailleurs frontaliers, puisque les travailleurs frontaliers représentent un peu moins de 15 % de la main-d'œuvre totale, ni à un manque de compétences, puisque plus de 60 % des travailleurs ont une formation supérieure de niveau universitaire.

La tendance à la baisse des salaires pour les nouveaux contrats est connue depuis un certain temps, mais les effets ne se font sentir que quelques années plus tard. Le Conseil d'État du Tessin en est conscient, comme il l'avait déjà souligné dans un rapport publié par le SECO en 2013 :

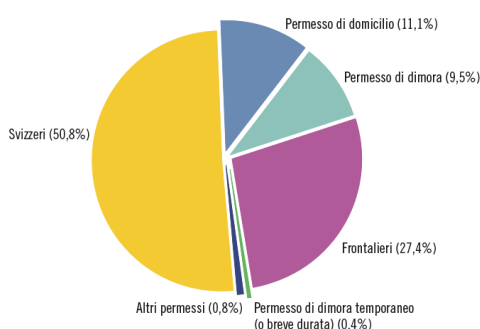
*« ...En outre, il a été observé que, lors de la conclusion de nouveaux contrats (nouveaux recrutements et renouvellements de contrat), une pression était exercée sur les salaires, dont l'évolution est manifestement atténuée par les niveaux salariaux des anciens contrats. Cela signifie que les cas de sous-enchère salariale ne sont décelés qu'avec un certain temps de retard. Il est alors difficile d'intervenir, sans créer des problèmes avec les entreprises, ce qui en ce moment n'aurait que peu d'utilité pour protéger la main-d'œuvre indigène.<sup>1</sup>*

<sup>1</sup> Frontaliers et franc fort. Conséquences et mesures d'accompagnement. Rapport rédigé en réponse au postulat 11.3999 Favre Laurent du 30 septembre 2011

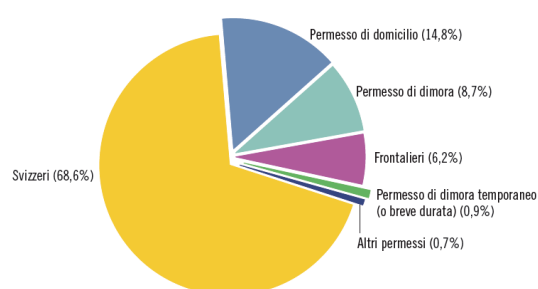
## Accroissement des écarts salariaux

Le Tessin a toujours été la région où le pourcentage de frontaliers par rapport au nombre d'actifs occupés est le plus élevé, mais c'est aussi la région où leur nombre et leur pourcentage ont le plus augmenté ces dernières années. En 2002, la proportion de navetteurs italiens par rapport à l'emploi total était de 16,8% et atteint aujourd'hui 27,4%.

Occupati secondo il concetto interno (in %), secondo il tipo di permesso, in Ticino, nel 2018



Occupati secondo il concetto interno (in %), secondo il tipo di permesso, in Svizzera, nel 2018



Les salaires des frontaliers ont moins augmenté au cours de la même période que ceux des Suisses et des résidents étrangers, bien que leur profil professionnel soit de plus en plus similaire à celui des résidents. En tirant parti de l'immense besoin de travail de la Lombardie voisine (actuellement plus de 288'000 chômeurs), certaines entreprises ont spéculé sur les salaires et ont rendu les travailleurs frontaliers encore plus compétitifs par rapport aux résidents.

L'Office cantonal de la statistique (USTAT) a développé un système de calcul permettant de déterminer quelle partie de la différence salariale ne peut être expliquée par des facteurs objectifs tels que le secteur économique, la position hiérarchique, la formation, le groupe d'âge et l'ancienneté dans la même entreprise. Cette méthode, présentée aux Journées suisses de la statistique 2018, permet de calculer la différence salariale de deux personnes ayant les mêmes caractéristiques. Entre les résidents (suisses et étrangers) et les frontaliers ayant les mêmes profils, la différence qui ne peut s'expliquer par des critères objectifs était d'environ 500 francs en 2014 dans toutes les classes salariales.

Entre le salaire médian des résidents et des frontaliers il y a une différence de 940 francs. Si l'on compare des personnes ayant les mêmes caractéristiques en termes de section économique, de position hiérarchique, d'éducation, de groupe d'âge et d'ancienneté, on constate toujours une différence de 472 francs. Ainsi, 50,2 % de la différence observée ne peut s'expliquer par des critères objectifs.

Les entreprises emploient donc des frontaliers non pas parce qu'ils sont mieux formés que les résidents ou parce qu'ils ne trouvent pas de main-d'œuvre qualifiée, mais simplement parce qu'ils les paient moins. C'est ce qu'ont admis les entreprises elles-mêmes en réponse à une enquête réalisée dans le cadre

d'une étude sur la responsabilité sociale des entreprises commandée par le canton. <sup>2</sup>

## Sans emploi et précarité

Les frontaliers ne sont cependant pas le seul "vivier de personnes à la recherche d'un emploi" dans lequel certains spéculateurs peuvent puiser pour pratiquer le dumping. Au Tessin, les taux de chômage BIT et de sous-emploi sont toujours supérieurs à la moyenne nationale, même si ces dernières années, dans notre canton, le nombre d'entreprises a augmenté trois fois plus vite que dans le reste de la Suisse et le nombre d'emplois avec un taux double.

	CH	TI	diff. TI-CH
Taux de chômage BIT	4,6%	<b>6,8%</b>	2,2 pt
Taux de sous-emplois	7,2%	<b>9,5%</b>	2,3 pt
Chomage BIT femmes	5,1%	<b>8,7%</b>	3,6 pt
Sous-emplois femme	11,2%	<b>14,1%</b>	2,9 pt
Chômage BIT étrangers	7,5%	<b>8,2%</b>	0,7 pt
Sous-emplois étrangers	8,2%	<b>11,2%</b>	3,0 pt

Il y a actuellement 12.300 chômeurs et 10.800 personnes en sous-emplois au Tessin qui sont à la recherche d'une place de travail. Le problème est particulièrement grave pour les étrangers, car une fois les allocations de chômage épuisées, ils ne peuvent plus demander l'aide sociale car ils risquent d'être expulsés. Dans de nombreux cas, ils sont donc prêts à accepter des salaires et des conditions de travail à la baisse afin de ne pas être renvoyés en Italie, qui est maintenant entrée en récession.

Viennent ensuite les travailleurs intérimaires (volume de travail multiplié par 4,5 en quelques années au Tessin) et les "prises d'emploi de courte durée" (qui représentent plus de 75% du volume total du travail effectué dans le cadre des procédures d'annonce) qui sont encore moins protégés que les travailleurs réguliers et plus facilement soumis au "chantage" (voir le cas récent du travail corporel et de la violation du droit du travail et des règles de sécurité découvertes sur le chantier naval Alptransit du tunnel de base du Ceneri). Les jeunes sont aussi désespérément à la recherche de leur premier emploi et acceptent souvent des stages pour des salaires ridicules ou même gratuits afin d'inclure une expérience dans leur CV.

Nous tenons à souligner que ces phénomènes d'exploitation, de surenchère salariale et de substitution touchent tous les secteurs et n'ont rien à voir avec la situation économique de l'entreprise. Luxury Goods International, le centre logistique du groupe de luxe Kering au Tessin, a réalisé un bénéfice net de 1,7 milliard de francs en 2017, mais le pourcentage d'intérimaires dans le nombre total d'employés atteint 50% et les salaires sont de 15 francs l'heure ; Medacta International, qui vient d'entrer en bourse, paie 3 000 francs bruts à un

---

<sup>2</sup> Jenny Assi e Caterina Carletti, Valore TI

ingénieur du Polytechnique de Milan; Bravofly, autre société tessinoise présente à la Bourse suisse, les salaires commencent à 3 000 francs bruts.

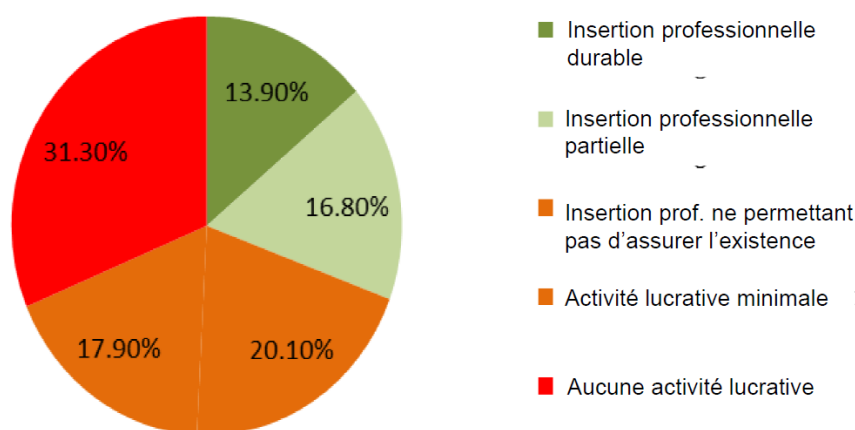
En 2015, lorsque le taux de change minimum entre l'euro et le franc a été abandonné, de nombreuses entreprises tessinoises ont annoncé des réductions de salaires, des augmentations du temps de travail et des réductions de congés. Dans certains cas l'entreprise a conclu des accords avec les syndicats puisque elle était en réelle difficulté, mais dans de nombreux autres cas, les entreprises ont refusé de présenter leurs comptes et ont simplement profité de la situation pour réduire les salaires ou annuler un contrat de travail.

## Plus de 50 ans utilisés et licenciés

Le dumping et la substitution ont également des conséquences sociales et démographiques. Depuis deux années consécutives, le Tessin et Neuchâtel connaissent un déclin de leur population résidente. Au Tessin, au cours des cinq dernières années seulement, les départs internationaux ont augmenté de 36,8%, tandis que les départs intercantonaux ont augmenté de 30,0%. Il s'agit d'abord de jeunes, suisses et étrangers, de 20 à 39 ans, qui ont fait des études supérieures et sont très bien formés.

S'il est encore possible pour les jeunes de trouver du travail à l'étranger ou dans d'autres cantons, la situation est plus grave pour les plus de 50 ans. Le nombre de chômeurs dits "âgés" et personnes en sous-emplois de cette classe d'âge augmente beaucoup plus vite que la moyenne. Une fois perdu leur emploi, ces personnes ont moins de chances de trouver une nouvelle place de travail: après deux ans de chômage, seulement 13,9 % des personnes retrouvent un emploi stable et acceptent souvent des conditions de travail et des salaires nettement inférieurs.

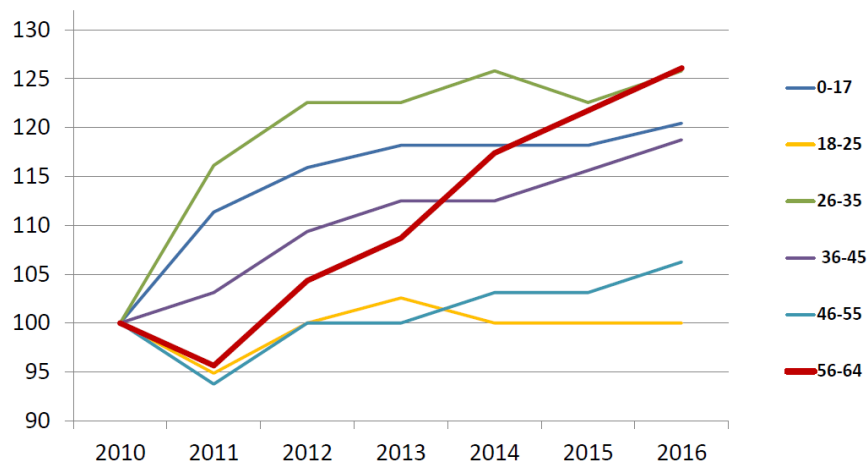
## Parcours professionnel après fin de droit des +55 ans



Il ne reste aux autres que l'aide sociale pour survivre. Le nombre de bénéficiaires âgés de plus de 55 ans a augmenté plus rapidement que la moyenne. Les données de 2017 sur les bénéficiaires de l'aide sociale publiées aujourd'hui par l'Office fédéral de la statistique sont pour le moins alarmantes : entre 2011 et 2017, le nombre de personnes âgées de 50 à 64 ans bénéficiant de l'aide sociale

en Suisse a augmenté d'environ 40%, alors que la population résidente du même groupe d'âge n'a augmenté que de 14% durant la même période.

### Forte hausse du taux d'aide sociale des +55 ans

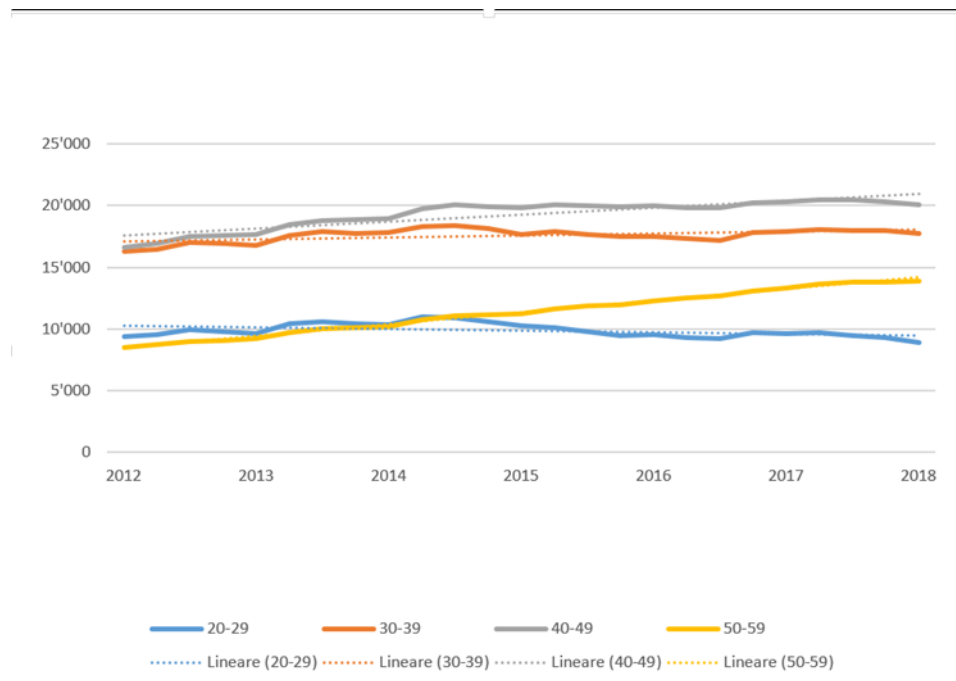


Cependant, avant de pouvoir accéder à l'aide sociale, ces personnes doivent consommer toutes leurs économies et vendre ce qu'elles possèdent. Après 30 ans et plus de travail, elles se retrouvent dans une pauvreté totale et doivent compter sur l'aide de l'état. Parmi ces nouveaux pauvres, il y a beaucoup de personnes formées. Les chiffres de l'OFS montrent que 57 % des bénéficiaires de l'aide sociale âgés de 50 à 64 ans ont une formation professionnelle ou un diplôme universitaire, un pourcentage plus élevé que les autres groupes d'âge. La formation ne protège donc plus les plus de 50 ans de l'exclusion sociale.

Au Tessin dans le secteur bancaire il y a eu environ 300 licenciements en 2017 et les deux tiers d'entre eux concernent des personnes malades ou âgées, selon l'Association suisse des employés de banque (Asib). Un tiers des demandeurs d'emploi inscrits auprès des ORP tessinois sont âgés de plus de 50 ans. Depuis novembre 2010, le nombre de chômeurs de plus de 50 ans a augmenté de 36 %, tandis qu'il est augmenté de 2,5 % pour les 25-49 ans et est resté stable pour les jeunes. De plus en plus de travailleurs dits "âgés" sont expulsés du monde du travail parce qu'ils sont considérés à tort comme "trop chers". Et les chiffres ne tiennent pas compte de nombreux salariés obligés de prendre une retraite anticipée, quelle que soit leur situation personnelle.

En ce qui concerne les incitations cantonales au recrutement pour les personnes de plus de 55 ans, 25 seulement ont été distribuées en 2017 et l'on ne sait même pas pour quel taux d'occupation. Les entreprises préfèrent embaucher des travailleurs à bas prix et ne sont pas intéressées par les aides à l'emploi. Ce n'est pas une question de formation ou de manque de compétences dans les nouvelles technologies: au Tessin l'augmentation du nombre de travailleurs frontaliers ces dernières années est soutenue par les plus de 50 ans, les pendulaires de 20 à 29 ans sont en baisse et reste stable le nombre de ceux qui ont entre 30 et 39 ans. Les frontaliers plus que 50 ans sont recherchés non parce qu'ils ont une meilleure connaissance des nouvelles technologies, mais parce qu'ils sont moins payés. En

même temps le nombre d'actifs et de chômeurs à l'aide sociale dans la tranche d'âge des 55-64 ans a doublé au Tessin en quelques années seulement.



Il nous semble donc important de mettre un terme à ces spéculations sur les salaires de certaines entreprises avant que la situation ne s'aggrave davantage. Au Tessin, comme déjà mentionné, ces phénomènes sont plus évidents en ce moment, mais n'oublions pas que la même dynamique se répète avec quelques années de retard également dans d'autres régions.

Pour ces raisons, le Grand Conseil du Tessin demande au Parlement fédéral de modifier les articles 336 et suivants du CO en ce sens :

I. Le licenciement par l'employeur est illégal s'il est effectué :

a) dans le but de remplacer l'employé licencié par un autre travailleur qui, à qualifications égales, reçoit un salaire inférieur ;

b) le refus de l'employé d'accepter des réductions salariales importantes en raison d'un afflux massif de main-d'œuvre sur le marché du travail (dumping salarial).

II. Le préavis de résiliation reconnu comme abusif au sens des points I a) et b) ci-dessus est nul et non avenue.



